

Les recettes des collectivités dépendent à 63% des transferts de l'Etat

Même si le potentiel fiscal local est jugé important, les ressources financières des collectivités territoriales dépendent toujours et fortement des transferts de l'Etat qui consistent essentiellement en des dotations prélevées sur le produit de la TVA.

Les collectivités locales sont loin de l'autonomie financière. Elles ne parviennent même pas à inverser la tendance, les ressources transférées par l'Etat restant prépondérantes dans leurs recettes. Un constat que la Trésorerie générale du Royaume (TGR) confirme, chiffres à l'appui. Selon l'institution, les recettes des collectivités locales (CL), qui frôlent les 27 milliards de dirhams par an, sont constituées des transferts reçus de l'Etat à hauteur de 63%. Les recettes fiscales locales ne pèsent, excusez du peu, que 30%. Le

reste provient de produits divers. La forte dépendance des collectivités locales des recettes issues de la TVA, gérée par l'Etat, est, selon plusieurs spécialistes, une «aberration» qui entache la gestion de la fiscalité locale. Rappelons que les transferts financiers

de l'Etat sont effectués à travers des dotations prélevées sur le produit de la TVA, de l'impôt sur le revenu (IR) et de l'impôt sur les sociétés (IS). Un schéma historique instauré par la loi qui a voulu consacrer le principe de partage du produit des impôts structurels de l'Etat en en trans-

férant une partie aux collectivités territoriales. Ces dernières perçoivent, en effet, 30% du produit de la TVA, 1% du produit de l'IS et 1% du produit de l'IR. Sur le produit de ces trois impôts réservé aux CL, l'Etat transfère en moyenne 38% aux communes urbaines, 32% aux préfectures et provinces et 26% aux communes rurales. Les régions, quant à elles, ne bénéficient que de 4% du produit de l'IS.

Selon le rapport 2012 de la Cour des comptes qui aborde dans l'un de ses chapitres les finances

Selon les données de la TGR, l'investissement des collectivités territoriales pèse à peine 1,43% du PIB.



De 2009 à 2012, la taxe d'habitation ne dépasse pas 9% des ressources gérées par l'Etat au profit des collectivités locales.

PH. DR

locales, les dépenses de gestion - au total 17 milliards de dirhams par an - sont constituées à 59% par les dépenses de personnel et 41% par les achats de biens et services. Ce qui confirme, selon les magistrats de la Cour, la relative rigidité des charges du fait de la fixité de la masse salariale. L'épargne de gestion, qui est une

sorte de capacité courante de fonctionnement (égale à la différence entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion), a diminué passant de près de 10 milliards de DH en 2011 à 8,937 milliards en 2012. Motif: une régression des produits de 542 millions de DH exacerbée par un alourdissement des charges de

plus de 512 millions de dirhams dont plus de 308 millions englobés par la masse salariale. L'Institution supérieure de contrôle des finances publiques relève que la dégradation des recettes des collectivités locales, au cours de l'exercice 2012, a concerné également les transferts de l'Etat .../...

Un faible niveau d'endettement

L'épargne brute des collectivités locales (égale à l'épargne de gestion augmentée des produits financiers et diminuée des charges) est proche de celle de gestion, soit 9,51 milliards de DH en 2011 et 8,38 milliards l'année suivante. Raison de cette baisse selon la Cour des comptes : le faible montant des produits financiers et de celui des charges financières qui s'élevaient respectivement à 232 et 750 millions de DH en moyenne annuelle. Selon la Cour des comptes, le solde d'investissement (égal à la

différence entre les dépenses d'investissement et les produits de cession de biens et qui correspond à un besoin de financement) aura atteint 9,718 milliards de DH en 2012 contre 8,765 milliards en 2011, soit une augmentation de 11%. Ainsi, le solde avant dette qui correspond à la différence entre l'épargne brute et le solde d'investissement, d'ailleurs positif de 746 millions de DH en 2011, est devenu négatif de 1,338 milliard l'exercice. Cela s'explique, selon les magistrats de la Cour, par

le recul de l'épargne brute de 1,131 milliard alors que le solde d'investissement augmente de 953 millions de DH. La variation nette de la dette financière, égale à la différence entre les recettes au titre des nouveaux emprunts et les remboursements en principal des dettes antérieures, est restée positive en 2011 et 2012 pour respectivement 882 millions et 1,191 milliard de DH. En clair, ces chiffres témoignent du faible niveau d'endettement des collectivités territoriales.

Structure des recettes des collectivités territoriales (CT) de 2008 à 2012

Libellé	En millions de DH					Taux de croissance annuel moyen
	2008	2009	2010	2011	2012	
Ressources gérées par les CT	5 241	5 045	5 755	5 819	6 284	4,64%
Ressources gérées par l'Etat pour le compte des CT	4 105	4 058	4 668	4 621	4 690	3,39%
Ressources transférées par l'Etat aux CT	12 649	16 539	16 947	18 709	17 772	8,87%
Total	21 995	25 642	27 370	29 149	28 746	6,92%

Source : Cour des comptes

.../...

qui se sont affaiblis de 1,34 milliard de DH en 2012. Toutefois, cette baisse a été partiellement compensée par une amélioration des recettes fiscales gérées par les collectivités territoriales et les recettes diverses de 798 millions de dirhams. Selon les données de la TGR qui couvrent l'exercice comptable 2012 (celles de 2013 n'étant pas encore disponibles), les recettes fiscales des collectivités locales ont atteint quelque 24,4 milliards de dirhams, en baisse de 3,6% par rapport à 2011. Les impôts indirects en repré-

L'investissement des collectivités territoriales pèse à peine 1,43% du PIB.

sentent les 3/4 avec une part importante du produit de la TVA, soit 87,52%. Les recettes non fiscales, elles, s'établissent à 4,3 milliards de dirhams, contribuant coup pour 15% de l'ensemble des recettes locales. Les chiffres de la TGR montrent qu'elles ont augmenté de 13% comparativement à 2011 du fait principalement de la hausse des fonds de concours constitués pour l'essentiel de versements effectués par les départements ministériels dont celui de l'Équipement.

Globalement, les recettes des collectivités territoriales (recettes issues de la fiscalité locale, les transferts de l'État et les autres produits) totalisent 28,8 milliards de dirhams en 2012, soit 3,47% du PIB national. Les dépenses se sont établies, elles, à 18,2 milliards de dirhams, soit 2,2% du PIB. Par contre, l'investissement des collectivités territoriales pèse à peine 1,43% du PIB. L'on en est donc loin du compte.

L'analyse des ressources financières des collectivités locales sur la période 1988-2011 effectuée par la Cour des comptes, montre que les ressources des entités locales, y compris les emprunts, ont substantiellement progressé, passant de 5 milliards de dirhams à plus de 35,5 milliards.

La Cour explique que l'amélioration de ces ressources financières est essentiellement le résultat du partage fiscal entre l'État et ces collectivités et de l'amélioration des ressources propres. Sur la période 2008-

2012, les recettes des CL ressortent en moyenne annuelle à 26,6 milliards de dirhams avec un taux de croissance moyen annuel frôlant les 7%. Encore une fois, cette évolution est essentiellement impactée par les ressources transférées par l'État qui affichent, en moyenne annuelle, une progression de 8,87% sur la même période. Les ressources gérées par les CL ont totalisé en moyenne annuelle 5,63 milliards de dirhams sur 5 ans avec un taux de croissance annuel moyen 4,64%. Elles ont effleuré un pic de 6,3 milliards en 2012.

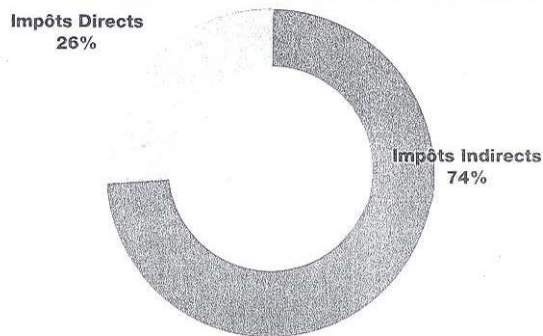
Les taxes locales et redevances diverses tiennent la corde avec 54%, suivies des produits de cession des biens (34%) et les produits des services (12%). Quant aux ressources gérées par l'État pour le compte des collectivités territoriales, elles ont atteint 4,43

milliards de dirhams en moyenne annuelle sur la période 2009-2012, avec une évolution de 5% par an et un plus haut de près de 4,7 milliards en 2012. La Cour des comptes affirme que ces ressources ont tendance à se stabiliser depuis 2010. Précision importante : la taxe sur les services communaux, principale composante des ressources gérées par l'État, en représente plus de la moitié en 2009-2012, contre 35% pour la taxe professionnelle.

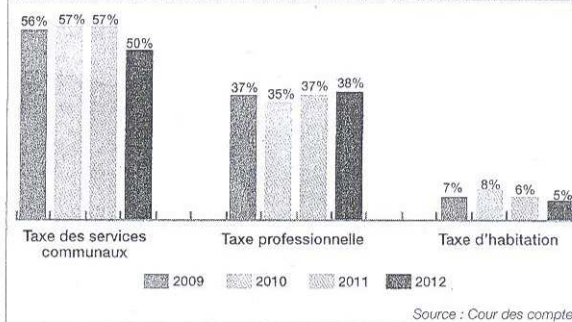
En revanche, la taxe d'habitation, 3e ressource fiscale, ne dépasse pas les 9% des ressources gérées par l'État sur la même période. Notons qu'en 2008-2012, la part dans le produit de la TVA s'est élevée à 15,2 milliards de DH en moyenne annuelle, représentant 57% du total des recettes des collectivités territoriales. A la lecture de tous ces chiffres, il apparaît clairement que les collectivités locales sont loin de se prendre en charge financièrement. ♦

S.N

Structure des recettes fiscales des collectivités en 2012



Structure des recettes gérées par l'Etat



Source : Cour des comptes